

# Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale Séance du 13 octobre 2022

Délibération 2022 - 69

# Secrétaire de séance Sylvie SOIRAT

Présents : 11 Pouvoirs : 2 Votants : 13

Ne prend pas part: 0

Pour: 13 Contre: 0 Abstentions: 0

#### Présents

Le Président
M. Éric BERDOATI

#### Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

#### Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC

M. Jean-Claude TREMINTIN

Mme Virginie RECHAIN

Mme-Diane MICHOUDET

M. Nicolas PUJOL

M. Rafaël MAYCHMAZ

Mme Irène DOUTSAS

# Autres

M. Claude BOGACZ

M. Xavier CROSNIER LECONTE

M. Vincent NOEL

Mme Catherine PERRAUDEAU

M. Alain RAVAILLER

M. Henri-ROISIN

Mme Gisèle THOMAS

M. Marc TIHY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice- président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du vendredi sept octobre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

- Madame Diane MICHOUDET à Monsieur Nicolas PUJOL
- Monsieur Vincent NOEL à Monsieur Marc TIHY

#### 69/ SECOURS FINANCIER

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT les difficultés financières rencontrées par Madame domiciliée avenue Bernard Palissy - 92210 SAINT-CLOUD pour régler ses frais de permis de conduire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL:

ARTICLE 1 : ACCORDE un secours de 500,00 € à Madame domiciliée avenue Bernard Palissy - 92210 SAINT-CLOUD pour régler ses frais de permis de conduire.

ARTICLE 2 : DIT que cette somme sera à imputer sur la nature 656.1 (secours familles en difficulté : aide aux jeunes) et directement versée à :

EXCELLENCE PERMIS 126 GRANDE RUE 92380 GARCHES

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 13 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président du CCAS, Le Vice-président,

Jean-Christophe PIERSON

Télétransmission en Préfecture le : 49/40/8022

Numéro A.R. - Préfecture : 22 02/40/3

Publication électronique par CCAS de Saint

Publication électronique par CCAS de Saint-Cloud le : 19/10/2022

Acte exécutoire en date du : 19/10/2022